

Mairie de MOISSEY - Bulletin d'information 5—2019

DANS CE NUMÉRO

Le Mot du Maire	1
Invitation à la Cérémonie des vœux	1
Recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2020	1-4
Sortie Percée du Vin jaune Repas dansant au caveau	1
Au conseil Municipal du 11/12/2019	2
Les fêtes de fin d'année	3
Correction d'état civil fichier RNIPP	4
Carte nationale Identité numérique	4
Demande de correction d'état civil auprès de l'INSEE	4
Infos pratiques	4
Découverte des sentiers balisés	5
Déviations de Moissey	5
Rencontres intergénérationnelles	5
Les UII de l'ASM en finale	5
Allo billet pour commander votre billet TER	5

Le Mot du Maire

Moisseyaises, Moisseyais,

Bonne année à vous, à vos familles, à vos amis et que 2020 vous apporte santé, bonheur et prospérité.

Bonne année aux membres du Conseil Municipal, du CCAS et au personnel communal qui œuvrent pour que notre village poursuive sa croissance et que, chacune et chacun y prospère et vive en bonne intelligence.

Bonne année aux bénévoles qui donnent de leur temps pour animer, aménager, aider à l'entretien, faire vivre notre village.

2019 aura été marqué par les travaux de réfection de conduite d'eau et enfouissement des réseaux rue basse et rue de la gare, ceux-ci étant quasiment terminés la réfection de la chaussée et l'aménagement des trottoirs et cheminement doux débuteront en 2020.

2019 a vu aussi le remplacement de la balançoire, l'installation d'une nouvelle table, les panneaux de l'arrêt bus, sur l'esplanade.

Le PLUI a marqué également cette année, le résultat est néanmoins insatisfaisant pour notre commune. Un recours est en cours.

Le départ de la 2^{ème} étape du Tour du Jura cycliste et le marché semi nocturne malgré une météo capricieuse ont été les animations phares de cette année et ont connu un franc succès. Les manifestations sont nombreuses et je tiens encore à remercier tous les bénévoles des associations du village ou des villages voisins qui les organisent.

Sur le plan sportif, Moissey a été particulièrement mis en avant en 2019 avec 2 titres de champion du Jura à la pétanque, une qualification pour la finale départementale de l'équipe U 11 en football et un titre de **vice-champion du monde** en skyrunning sport extrême de course à pied) pour un jeune et talentueux habitant de la commune plein d'avenir. Bravo.

Pour débiter cette année dans la bonne humeur, le conseil municipal et moi-même vous invitons à la **séance des vœux** qui se déroulera le **dimanche 12 janvier à partir de 11h au caveau**. Nous vous y accueillerons avec plaisir.

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Dimanche 12 Janvier à 11h au caveau

Possibilité de poursuivre l'après midi avec une assiette anglaise au prix de 10€

Inscriptions auprès de Christine OCLER au 06.04 52 69 40 ou 03.84.70.27.22 avant le 07 janvier

11 janvier — 14h30 au Foyer Logement
CHORALE ECHO DE LA SERRE

Le Rallye Monte Carlo historique passera le samedi 01/02 entre 1h40 et 4h du matin

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020 et sera effectué par Mmes Claudine CUBY et Catherine BRUNEL

Réservez leur un bon accueil.

Plus d'informations en dernière page



SAMEDI
01 FEVRIER

SORTIE EN BUS POUR LA PERCÉE DU VIN JAUNE

Départ 10h Place de Moissey
Retour 19h30

Prix : 35€/personne

Paiement obligatoire à l'inscription
Le prix comprend le transport + l'entrée sur le site.

Inscriptions avant le 25/01/20 auprès de Nicolas THABARD 06.30.29.15.70 ou moissey.as@ibfc-foot.fr

REPAS DANSANT
MOULES / FRITES

Samedi 08 FEVRIER
Caveau de Moissey

À partir de 19h30



ADULTES - 18€ 6-10 ANS - 10€

Inscriptions avant le 01/02
07 82 41 69 37.

Nbre de places limité à 130

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

- Plusieurs décisions modificatives sont votées pour chacun des budgets, Communal, foyer-logement et Assainissement. Il s'agit de déplacement de crédits sans incidence budgétaire, depuis les comptes excédentaires sur les chapitres qui n'ont pas été approvisionnés en quantité suffisante.
- A la demande de la trésorerie municipale du Grand Dole, le conseil municipal fixe comme suit la durée d'amortissement des achats qui pourraient être réalisés par le Foyer logement aux compte suivant **C/205**– logiciel = 2 ans **C/212** – aménagement terrain et plantation = 15 ans **C/2131**–Bâtiment = 15 ans **C/2153**– Installation à caractère spécifique = 15 ans **C2154**– Matériel et outillage = 10 ans **C/2184** Mobilier = 10 ans. Cette délibération permettra de pouvoir les amortir dès l'acquisition, contraintes comptables obligent.
- La ligne de trésorerie souscrite depuis 2018 pour faire face au décalage entre l'encaissement des recettes et les dépenses de fonctionnement du foyer logement est reconduite pour un montant de 50 000 €.
- Le Conseil Municipal accepte d'adapter à la situation de l'immobilier locatif du secteur, le loyer mensuel du logement locatif ex gardien du foyer logement, qui passe de 590.11 à 500 € mensuel à compter du 01/01/2020. L'acompte sur charges locatives de 30 € par mois est reconduit.
- Le Conseil municipal décide d'appliquer les dispositions du code général des collectivités territoriales qui permettent au Maire, de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. : 82 600 € pour la commune, 11 742 € pour le foyer logement. Il s'agit principalement de pouvoir continuer de payer en 2020 les factures pour les travaux ou les commandes faites en 2019.

DÉLIBÉRATIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

- Une délibération est prise pour fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade supérieur, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade d'avancement, après avis du comité technique paritaire. Taux fixé = 100 %
- Pour tenir compte de l'évolution du poste de travail de la secrétaire du Foyer logement, le conseil municipal valide la création d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe dans le cadre d'avancement de grade, proposée par le centre de gestion du personnel communal le 24 octobre 2019.
- Considérant la dotation forfaitaire de recensement de 1 086 € qui sera versée à la commune par l'INSEE, le conseil municipal décide d'attribuer une somme forfaitaire de 680 € brut à chaque agent recenseur, la commune prendra à sa charge les cotisations patronales.

DÉLIBÉRATIONS CONCERNANT LES ACHATS, VENTES, ACTES ADMINISTRATIFS

- M. LEICHTNAM est d'accord pour acheter la propriété AB 498 appartenant à la commune, située 5 Rue Basse à MOISSEY, au prix de 40 000 €. Il s'agit de la Maison de M. RAPOSO léguée à la commune par acte signé le 02/05/2019 auprès de Maître Emmanuel MOYSE, notaire à DOLE (en cours d'enregistrement auprès des hypothèques).
- Dans le cadre d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté, la parcelle ZC 45 appartenant à Madame THABARD Blanche Marie Joséphine décédée en 1973 sera intégrée par délibération dans les biens de la commune.
- Le Conseil Municipal accepte de vendre à Monsieur Patrice RUISSEAUX la parcelle ZA 51 lieudit « Champs Rouges » d'une superficie de 04 a 60 ca au prix de 160 €. Un acte administratif de vente sera établi en Mairie.

DÉLIBÉRATIONS CONCERNANT L'INTERCOMMUNALITÉ

- Le conseil municipal prend connaissance des dernières modifications du PLUI proposées qui se traduisent par une réduction de moitié des zones urbanisables de la commune entre l'arrêt du projet et la version définitive du PLUI. Si le Préfet n'accepte pas les demandes de modifications détaillées dans sa lettre du 5 décembre dernier qui touchent principalement 2 secteurs, le Maire propose de déposer un recours contre l'Etat, mais il indique qu'il votera favorablement pour le projet du PLUI proposé au conseil communautaire le 18 décembre prochain, par solidarité avec le reste du territoire.
- Le conseil municipal autorise le Maire à signer le document unique, intitulé « Charte du transfert des compétences assainissement, eau potable et gestion des eaux pluviales urbaines », qui définit les orientations stratégiques à mettre en œuvre dans le cadre du transfert de la compétence assainissement au Grand Dole. Il confirme son intention de transférer la compétence assainissement au Grand Dole au 1^{er} Janvier 2020, même si une Loi en cours prévoit la possibilité pour les communes de demander une délégation de gestion.
- Le conseil n'approuve pas la convention proposée par JURA NORD pour la facturation des frais de scolarité du pôle de Dammartin-Marpain, car elle ne tient pas compte des observations faites au Président par rapport à l'intégration dans les dépenses de fonctionnement de l'amortissement (matériel et mobilier pédagogique) et des charges des intérêts des emprunts, contestées par MOISSEY, PEINTRE et FRASNE

DÉLIBÉRATIONS CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE MATÉRIELS

- Le conseil municipal accepte l'achat du véhicule d'occasion de Mme NICOD au prix de 700 € et le renouvellement du matériel informatique (commune et FPA) pour permettre de pouvoir travailler avec windows 10, soit un devis XEFI de 2 598.57 € pour 2 ordinateurs et un disque dur.

Les fêtes de fin d'année avec

Les résidents du foyer logement

Vendredi 20 décembre, résidents, membres du personnel et familles se sont retrouvés autour du traditionnel repas de Noël des familles du Foyer Logement.

90 personnes ont ainsi pris place dans la salle de restauration

Au programme, menu de fête préparé par les chefs cuisiniers Pierre et Sophie et une animation musicale faite par Jacques ROUX et ses collègues musiciens.



L'après midi s'est terminée par la visite du Père Noël qui a apporté à chaque résident un présent .

Le Marché de Noël de l'APE

Dimanche 15 décembre, l'APE organisait au caveau son marché de Noël annuel. Au programme, exposition d'objets et de décorations de Noël , spectacle musical avec Tiphaine CHANDON, spectacle du CRIC, visite du Père Noël . Un succès pour toute l'équipe Organisatrice



Les séniors au Caveau

Dimanche 15 décembre, la municipalité avait invité les personnes âgées de plus de 65 ans qui le désiraient à un repas cabaret. Ce sont ainsi 60 personnes qui se sont retrouvées au caveau, accueillies par Dominique TRONCIN, maire et Céline MONIN, présidente du CCAS.

L'après midi fut rythmé par la troupe Open Eyes, originaire du Pas de Calais, qui proposa aux convives un spectacle de danse et de chants qui a su ravir l'auditoire. Le repas avait été préparé par Philippe ROUSSELET, traiteur à Moissey.

Rendez vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine.

L'école de Foot de l'AS MOISSEY

Mercredi 08 décembre les enfants de l'école de foot ont été réunis pour le traditionnel goûter de Noël . Au programme, diffusion d'un film et partage d'un goûter .



Les enfants de la crèche



Tiphaine CHANDON et Stéphanie RASSINOX sont venues à la crèche le 18 décembre pour partager avec les enfants et leurs parents un spectacle musical qui a réjoui petits et grands.

DEMANDE DE CORRECTION D'ETAT CIVIL AUPRÈS DE L'INSEE

Le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) est le fichier national d'Etat Civil, il regroupe les informations suivantes :

- Éléments d'état civil des personnes nées en France
- Numéro d'inscription (Nir) correspondant au numéro de sécurité sociale

C'est très important car ces éléments sont repris pour certaines démarches : impôts, carte vitale, recensement, élections, France Connect, cartes grises ...

Si vous constatez une erreur concernant votre identité, vous devez demander une rectification à l'Insee qui gère ce répertoire, car vous ne serez pas reconnu : Par exemple, une erreur dans votre nom de famille, vos prénoms, votre sexe, votre date ou votre lieu de naissance, un tiret dans un prénom composé ...

Les corrections demandées doivent être conformes aux informations contenues sur l'acte de naissance et sont à faire sur le site du service public : <https://psl.service-public.fr/mademarche/rnipp/demarche?execution=e4s1>

Vous devez être en possession des éléments suivants : Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de la personne concernée par la demande de correction ET Numéro de sécurité sociale.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Après les permis de conduire, c'est au tour des cartes d'identité de faire leur révolution numérique.

À compter du 2 août 2021, les cartes d'identité au format A7, telles que nous les connaissons aujourd'hui, seront remplacées par des cartes au format carte bancaire dans l'Union européenne. Une puce sans contact y sera également intégrée.

Objectifs : « harmoniser le format des cartes nationales d'identité au sein de l'Union européenne, renforcer la sécurité » en luttant contre l'usurpation d'identité et la fraude et permettre aux usagers d'effectuer des démarches en ligne.

Simplifier les démarches administratives en ligne

Au-delà des nouvelles « exigences de sécurité » auxquelles elle devra se conformer, cette carte d'identité numérique permettra aux usagers « de s'identifier sur Internet pour l'accomplissement de démarches en ligne notamment administratives », en lien avec France Connect. « Tout un chacun pourra ainsi prouver son identité sur Internet », Avec cette identité unique, un certain nombre de démarches pourront être internalisées, les administrations communiqueront entre elles. Ce qui évitera à l'usager de répéter ses informations personnelles auprès de chaque administration ...

INFOS PRATIQUES

Déchetterie de Montmirey-le-Château **Horaires d'hiver**

Mercredi 9h30-11h45 et samedi 9h30-11h45 - 13 h 30-16 h 45

tél. 03 84 70 26 76

Crèche La Nourserie Tél. 03 84 69 53 98

Mairie

mairiemoissey@wanadoo.fr tél. 03 84 70 24 93 www.moissey.fr

Ouverture du secrétariat

MATIN Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

APRES-MIDI Mardi 13 h 30 à 18 h 30 Jeudi 16 h 30 à 18 h 30

LE MAIRE VOUS REÇOIT SUR RENDEZ-VOUS - tel 06 28 82 39 33

Foyer logement

Tél. 03 84 70 31 46 foyerlogementmontguerin@orange.fr

Bureau de Poste

du lundi au vendredi : 08 h 50 à 11 h 25 et le samedi 08 h 15 à 09 h 45

tél. 03 84 70 24 61

Gendarmerie

Mercredi et samedi de 14 h à 18 h tél. 03 84 70 20 35

Conciliateur de Justice

Sur rendez-vous (en Mairie) Le 1er et 3ème jeudi du mois de 9h à 13h

07 82 95 90 03 ou jacques.brigandet@conciliateurdejustice.fr



RECENSEMENT

de la population 2020
www.le-recensement-et-moi.fr

**Du 16 janvier au
15 février 2020**

**LE RECENSEMENT SUR INTERNET :
C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !**

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019 – Record à battre !

Nous encourageons vivement ceux qui se sentent à l'aise avec l'outil informatique à privilégier ce mode de recensement

C'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

C'est Utile

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'est simple

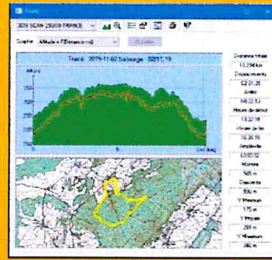
L'agent recenseur vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou vous rendre sur <https://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil>

La Commune a recruté deux agents recenseurs, Mme Claudine CUBY et Mme Catherine BRUNEL, Elles se partageront les deux secteurs de la commune, de part et d'autre de la départementale.

RANDO DÉCOUVERTE DES SENTIERS BALISÉS

Samedi 02 Novembre, la Mairie avait convié l'ensemble des personnes qui le désiraient à une randonnée découverte des sentiers nouvellement balisés dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires Pédestres et Randonnées) sous l'égide du Grand Dole.

Une trentaine de personnes ont ainsi, pendant un peu plus de 2h30, parcouru les 10 km 400 à travers la forêt de la Serre. Cet après midi sportif s'est terminé par le pot de l'amitié.



DÉVIATION DE MOISSEY

Lundi 17 novembre le Maire et Christophe Dubief, 2^{ème} adjoint, se sont rendus à Lons-le-Saunier pour être reçus par Clément Pernot Président du Conseil Départemental. Après un bref échange de circonstance, le Président annonce que la déviation reste « la grande priorité du département en matière d'infrastructures, et que le budget départemental 2020 y consacra un volet pour des études complémentaires » (ce qui a été fait lors de la séance budgétaire de fin d'année à hauteur de 50 000 €). Un nouveau pas dans ce dossier qui n'avait pas évolué depuis 5 ans et une lueur d'espoir. Les élus municipaux ont accueilli cette décision avec satisfaction et suivront avec beaucoup d'intérêt la suite de ce projet depuis longtemps attendu.

Rencontres intergénérationnelles



Mardi 17/12, 6 résidents du Foyer Logement ont rendu visite aux petits de la Crèche pour passer un moment d'échanges autour de Noël avec des

activités de chants, dessin et coloriage. Les plus anciens avaient préparé pour les plus jeunes des petits bonhommes en laine et un gâteau au chocolat et les petits offrirent en retour les dessins confectionnés. Cette rencontre fut appréciée de tous et chacun et d'ores et déjà impatient de se retrouver.



Le 02 Décembre, le Foyer Logement et l'école ont remis en place leurs rencontres pluri annuelles. Au programme de cet après midi, un atelier manuel de découpage et pliage pour préparer le repas du

20/12 au Foyer Logement. Cette rencontre a permis à plusieurs élèves de découvrir la Résidence et ses locataires.

Rendez vous en mars pour carnaval

La municipalité remercie M. PARIZOT Claude généreux donateur qui a apporté sa contribution pour l'embellissement, la fête du village et les illuminations de fin d'année. Un grand merci.

Les U11 de l'ASM en finale du Festival Départemental

Les U11 de l'AS MOISSEY se sont qualifiés pour la finale du Festival Départemental qui regroupera au mois de mai sur un même site les 16 meilleures équipes du Département. Félicitations aux jeunes et à leur coach Jean Claude THABARD qui permettent au club de participer pour la première fois à cette journée.



Depuis votre fixe ou votre mobile vous pouvez commander votre billet TER en composant le 03 80 11 29 29 du lundi au samedi de 7 h - 20 h. Le jour même de votre voyage **et au maximum 2 heures avant le trajet envisagé**. Un code à présenter au contrôleur vous est alors communiqué. Vous pouvez noter ce code à 12 chiffres ou il peut vous être envoyé par SMS : **il fera office de billet composé**. Règlement par carte bancaire ou par téléphone - Renseignements sur le site www.viamobigo.fr ou Mobigo Tel : 03 80 11 29 29 du lundi au samedi de 7 h - 20 h



